

LA RÏPOSTE

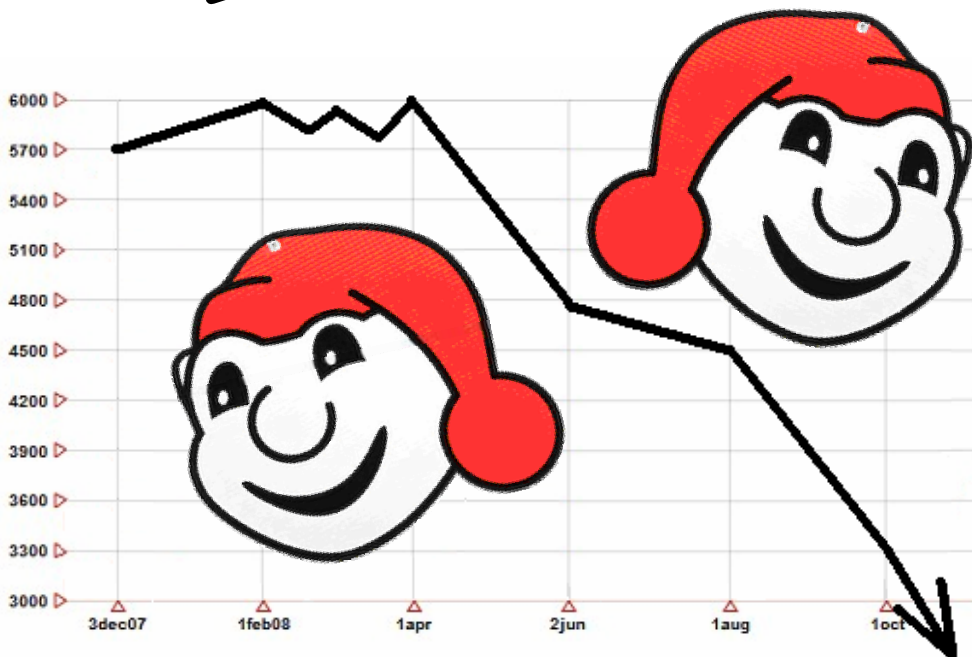
Bulletin
de liaison
de l'ADDS-QM



Avril 2009

L'ADDS-QM (*Association pour la Défense des Droits Sociaux Québec Métro*) est un groupe de défense collective des droits des personnes sans emploi ou vivant une situation de pauvreté. En priorité, elle vise à regrouper et à défendre les droits des personnes assistées sociales dans une approche de conscientisation et d'éducation populaire.

Le 1er mai:




Sommaire

Ce 1 ^{er} mai...	
RÉPAC 03-12	Page 2
Des poubelles neuves	
Camil Levasseur	Page 3
Pour la fin des catégories	
Jonathan Carmichael	Page 4
Info-loi	
Christian Loupret	Page 6
Nouvelles militantes	
Élyse Groulx	Page 7
Calendrier	Page 8

CARNAVAL DE CRISE!

On refuse de s'appauvrir!



ADDS-QM
301, Carillon
Québec (Québec)
G1K 5B3


525-4983



FAX
529-9455



addsqm@bellnet.ca



8h30
à
17h00
Lundi au vendredi



Ce 1er mai... face à la crise, on refuse de s'appauvrir. Carnaval de crise !

Par le RÉPAC 03-12

La crise, quelle crise ? Pour les personnes qui vivent la pauvreté à tous les jours, la crise est quelque chose de quotidien. Le Québec se dirige vers ce qui risque d'être une des pires crises économiques depuis la grande crise des années 1930. Quelles ont été les solutions de la plupart des gouvernements de la planète ? Subventionner la grande entreprise à coups de milliards, faire des chèques juteux aux entreprises et aux banques qui sont les grandes responsables de ce qui nous attend : pertes d'emploi et toute une série de sacrifices que nous refusons.

Face à la crise économique, le RÉPAC organise un carnaval... de crise. Le 1er mai prochain, à l'occasion de la Journée internationale de lutte des travailleurs et des travailleuses, nous invitons la population à nous rejoindre au centre-ville de Québec, à la Place de l'université, pour un carnaval populaire haut en couleurs. Au menu : une marche qui nous permettra de faire le tour du centre-ville pour porter notre message à la population et se faire entendre par les décideurs et décideuses.

Sortir de la crise pour changer le monde !

Nos revendications sont claires : nous refusons que la crise économique soit le prétexte pour nous faire avaler des reculs sociaux et pour appauvrir la population. Pour éviter que les plus pauvres et la classe moyenne fassent les frais des décisions du gouvernement, nous demandons d'améliorer le filet de sécurité sociale en augmentant l'aide sociale, en bonifiant le régime d'assurance-chômage dont trop de monde sont exclus et en mettant les personnes retraitées à l'abri de la pauvreté.

Si nous vous invitons à venir manifester le 1er mai, c'est parce qu'on veut être nombreux à revendiquer la relance de l'économie sur de nouvelles bases. Plutôt que de reproduire le type d'économie qui crée pauvreté, injustice sociale et précarité, nous voulons la création d'emplois de qualité et viables, nous voulons que l'économie prenne un virage vert. Manifester et se déguiser pour le Carnaval de crise, c'est aussi exiger l'amélioration de l'accessibilité de tous les services publics et la mise en place de mesures pour contrer les hausses de prix qui s'attaquent de plein fouet à la couverture des besoins essentiels.

Comment participer ?

Dans la tradition du Bloquons Charest que le RÉPAC organise à chaque année, nous occuperons donc un lieu public (la Place de l'Université, devant l'ÉNAP) afin d'animer le centre-ville et de discuter avec la population sur nos revendications. Pour y participer, le rendez-vous est lancé : dès 15h, à la Place de l'Université. De 15h30 à 16h30 aura lieu une marche et le tout se terminera par une soupe populaire accompagnée de musique. Soyons-y en grand nombre, déguiséEs et coloréEs, avec des instruments pour faire un maximum de bruit ! On vous attend !

Carnaval de crise !

Quand ? Vendredi le 1er mai, de 15h à 18h30 (marche à 15h30)

Où ? Place de l'Université, coin Charest et De La Couronne



Une poubelle neuve?

Par Camil Levasseur

Il est toujours possible de faire pire... Le mois dernier il était question de baseball avec Sylvain Bouchard qui atteignait sa seconde prise. Nous espérons qu'il sera bientôt retiré... Des ondes. Un nouvel animateur a commencé à se plaindre des personnes pauvres. Il se nomme Stéphane Dupont et il sévit à radio X sur l'heure du midi.

Cette fois-ci, l'animateur a insulté la dignité d'une personne en situation de pauvreté en lui refusant le droit de prendre soin de ce à quoi elle a l'air. De plus, il s'est attaqué directement à elle en la nommant en ondes. Il a aussi désinformé en donnant un calcul total de ce qu'elle devait recevoir *réellement*, selon lui et qui n'était pas dans le journal. Après moins de 5 minutes de recherches, j'ai réalisé que son addition était totalement inexacte et l'œuvre de quelqu'un qui n'avait pas la moindre connaissance en matière de la loi d'aide sociale.



Il ne s'est pas arrêté là! Il a réussi à traiter l'organisme pour qui la femme avait paru dans le journal, Le Relais d'Espérance, de profiteurs en disant que les dons ne servaient qu'à payer leurs « *maudits salaires* ». Il a affirmé que pas un sou n'allait réellement à l'aide des gens... En fait, quand bien même l'argent aurait réellement été pour les salaires, tout ce que les salariés peuvent faire pendant les heures supplémentaires qu'on leur paye est fait pour aider leur clientèle. D'ailleurs, un organisme ne peut pas avoir plus d'argent sans que le gouvernement demande des comptes. L'argent donné aide donc nécessairement les gens.

Finalement, il a affirmé que les *travailleurs sôcial* se pensaient supérieurs, que les *maudits organismes sôciaux* devraient être brûlés et que tout ce beau monde ne servait à rien et profitait du gouvernement... Je crois que je pourrais en parler pendant deux autres chroniques. Ses propos, faux, agressants, insultants et teintés de préjugés ont été si nombreux et négatifs que je ne sais pas par où commencer. Mais à l'ADDS, nous refuserons toujours que ce genre de stupidité ait une tribune publique.



Pour la fin des catégories à l'aide sociale Par Jonathan Carmichael

2009 est une année de commémoration... Tout d'abord, en 1969, il y a exactement quarante ans, pour une première fois, le gouvernement adopte une *Loi sur l'aide sociale*. Cette loi établit le droit à l'assistance pour tout individu, quelle que soit la cause de sa situation. Ensuite, en 1989, le gouvernement réforme l'aide sociale en adoptant la *Loi sur la sécurité du revenu*. Les changements sont majeurs. La nouvelle loi renie les orientations de celle de 1969. Elle impose une nouvelle distinction basée sur l'aptitude au travail : c'est le début des catégories à l'aide sociale, de la division entre les « aptes » et les « inaptés ». Le « *workfare*¹ » prend de l'ampleur. L'aide sociale est de moins en moins un droit, mais plutôt une faveur qui se mérite... Ainsi, ça fait maintenant vingt ans que les personnes sont divisées en catégorie. Quel en est le bilan ?

Les catégories, comment ça marche ?

Principalement, les personnes assistées sociales sont divisées en deux catégories. D'une part, il y a les personnes considérées « aptes au travail » (celles sans contrainte ou avec contraintes temporaires). Dans la *loi sur l'aide aux personnes et aux familles*, elles sont dans le programme d'**aide sociale**. D'autre part, il y a les personnes considérées « inaptés au travail » (celles avec des contraintes sévères). Celles-ci sont dans le programme de **solidarité sociale**.

Les différences sont importantes entre les deux programmes. Les prestations sont beaucoup plus basses pour les personnes du programme d'**aide sociale** (564 \$ ou 684 \$ par mois pour celles sans contrainte ou avec contraintes temporaires à l'emploi comparativement à 858 \$ pour les personnes avec contraintes sévères). Aussi, les personnes qui sont dans le programme de **solidarité sociale** ont davantage de droits (le montant maximum des avoirs liquides et des biens permis est plus élevé, la contribution parentale ne s'applique pas) et subissent moins de contrôle (elles n'ont pas à faire parvenir à chaque mois leur carte mensuelle, elles doivent seulement aviser leur agent-e en cas de changement à leur situation). Toutefois, ces personnes peuvent faire moins de gains de travail permis (seulement 100 \$).

Les impacts des catégories

Les catégories à l'aide sociale ont plusieurs impacts négatifs. Depuis 20 ans, elles renforcent les préjugés et maintiennent les personnes assistées sociales dans la grande misère. Elles viennent nier la dignité qui doit être reconnue à chaque personne (*suite à la page 5*).

¹ *Workfare* : « On peut dire que le terme est fait des deux mots *work* et *welfare* (travail et bien-être). La signification du *workfare*, c'est *work for welfare*, c'est-à-dire l'obligation de travailler pour recevoir des prestations de sécurité sociale. Donc, le *workfare* crée l'obligation du travail pour les personnes aptes au travail en visant à décourager le recours aux prestations de sécurité du revenu. » Jean-Panet Raymond et Éric Shragge, La Presse, 29 janvier 1997.

Les catégories laissent croire qu'il y aurait des « mauvais pauvres » et des « bons pauvres ». Les « mauvais pauvres » seraient les personnes aptes au travail, qui auraient fait le choix d'être à l'aide sociale, qui seraient des paresseuses à qui on doit donner moins que le minimum pour s'assurer qu'elles ne profitent pas trop du système... Les autres, les « bons pauvres », les inaptes au travail seraient des personnes fragiles et perturbables, « *qui n'ont pas la même capacité de se prendre en main*¹ », devant être maternés, méritant d'être aidées... C'est donc clair comme de l'eau de roche, les catégories augmentent les préjugés autant pour les aptes que les inaptes.

Pourtant, en réalité, la situation des personnes est tout autre. Selon un rapport interne du Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, seulement 8,5 % des personnes assistées sociales jugées aptes à l'emploi seraient suffisamment proche du marché du travail pour y retourner rapidement²... Il s'agit d'une preuve que les catégories sont une fausse division.

Ces préjugés, basés sur une fausse division, donnent la légitimité au gouvernement de laisser des citoyennes et des citoyens dans la grande misère. Ça justifie aussi les mesures de contrôle imposées aux personnes assistées sociales.

Abolir les catégories

Pourtant, il n'existe pas deux sortes d'humain ! Toutes les personnes doivent manger, se loger, se vêtir, se soigner, s'habiller, se déplacer et se divertir. En tant que société, on devrait garantir à toutes les citoyennes et citoyens, peu importe leur situation, le droit à un revenu décent.

Selon les groupes de défense de droits, pour y arriver, il faut abolir les catégories et garantir à toutes les personnes assistées sociales une prestation garantissant la couverture des besoins essentiels. En même temps, pour les personnes qui ont des besoins spéciaux, il sera important de continuer à verser des prestations spéciales (par exemple : les lunettes, le diabète, la grossesse, etc.).

En matière d'aide sociale, il est temps de changer de lunettes ! Le système actuel est injuste. Il est source de pauvreté et de préjugés. Il crée de véritables drames humains.

Les personnes assistées sociales doivent être solidaires pour réclamer l'abolition des catégories. En éliminant les divisions, elles seront plus unies pour réclamer le droit à un revenu décent qui permet de couvrir les besoins essentiels et un système d'aide sociale qui respecte la dignité humaine. Ça fait vingt ans que les catégories existent à l'aide sociale. Il est temps que ça cesse... Luttons d'une seule voix pour un véritable droit à l'aide sociale !

¹ Lettre envoyée par l'équipe du *Parti Libéral du Québec* à l'ADDS lors de la dernière campagne électorale (27 novembre 2008).

² Michel HÉBERT, Journal de Québec. « Assistés sociaux : Seulement 8,5 % pourraient aller travailler », 18 mars 2007.

QUELQUES NOTIONS SUR LA LOI SUR L'AIDE AUX PERSONNES ET AUX FAMILLES

En cette période de retour d'impôt, il est bien de savoir que cet argent sera considéré par le Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) comme de l'avoir liquide et sera comptabilisé comme tel, le dernier jour du mois **suivant** sa réception.

INFO-LOI



par
Christian
Loupret

Les revenus de travail exclus sont de 100 \$ par mois au programme de solidarité sociale et de 200\$ par mois pour une personne seule et de 300 \$ par mois pour un couple au programme d'aide sociale.

Voici ce que le MESS considère comme revenu de travail :

- Tout revenu d'emploi, ainsi que les prestations de maternité, parentales et de compassion versées par l'assurance emploi ou dans le cadre du régime québécois d'assurance parentale.
- Les mêmes exclusions s'appliquent aux revenus de travail qui ne sont pas assujettis aux Normes du travail. (Ex. : menus travaux pour un particulier).
- Ainsi que dans certains cas, les indemnités de remplacements de revenu de la CSST pour les personnes assistées sociales qui avaient des revenus de travail.

Insaisissabilité :

Il a été porté à mon attention que certaines institutions financières se compensaient pour des prêts consentis à même les prestations d'aide financière de dernier recours.

Dans ce cas, faites immédiatement une demande de révision à votre centre local d'emploi pour remboursement de la somme saisie et arrêt de futures ponctions.

JOYEUX ANNIVERSAIRE À NOS MEMBRES !

Pour le mois de février

Serge Bessette
Georgette Dérosby
Odile Gagnon
Gilles Gingras
Monique Lantagne
Jeanne d'Arc Laplante



Cindy Laroche
Raymond Larouche
Monique Leblanc
Michelle Lemelin
Sylvie Pâquet
Colette Roy



NOUVELLES MILITANTES !!!

Par Élyse Groulx

8 mars : Journée internationale des femmes

Quelle belle journée nous avons eu ! Le tout a commencé par une présentation d'un moulin à images version féministe, sur l'histoire des femmes depuis 400 ans. Nous étions entre femmes, au Centre Lucien Borne. Après le dîner, nous avons marché avec nos alliés jusqu'au carré d'Youville, où nous avons assisté à une présentation des femmes autochtones. Finalement, celles et ceux qui le voulaient étaient invités à se rendre à la bibliothèque Gabrielle Roy où Jocelyne Barnabé, artiste féministe et engagée, faisait le vernissage de son exposition.



*Plusieurs militantEs, lors de la marche du 8 mars
(Crédit : Linda Laprise)*

Lancement de la campagne du Fonds de solidarité

Le 13 mars passé, les militantEs de l'ADDS-QM se sont rassembléEs au Café-Bar l'AgitéE pour assister au lancement de la campagne de financement du *Fonds de solidarité des groupes populaires de Québec*, un regroupement dont l'ADDS-QM est membre. Les militantEs de l'ADDS-QM et tout le monde présent à ce 5 à 7 ont apprécié leur soirée.

Budget provincial

Le 19 mars dernier, un militant et une militante de l'ADDS ont pu assister à la présentation du budget provincial. Rien de surprenant et rien de neuf : pas grand chose pour les personnes assistées sociales dans le budget québécois pour 2009 et 2010.

Bye Bye demi-indexation

Victoire ! Ça fait plusieurs années que l'ADDS lutte pour la pleine indexation de tous les chèques d'aide



*Jonathan, Robert et Élyse, lors du 5 à 7
(Crédit Monique)*



*MilitantEs lors de la rétrospective
(Crédit Camil Levasseur)*

Et bien cette année, nous pouvons nous dire bravo d'avoir si bien lutter. Le 1^{er} janvier dernier, toutes les personnes assistées sociales ont eu une indexation complète ! À l'ADDS, on trouvait important de souligner cette belle victoire. C'est sous forme d'un 5 à 7 que nous avons fait la rétrospective de cette lutte, avec des militantEs de l'ADDS QM et de nombreux autres personnes et groupes alliés. Félicitation à tout le monde !



Calendrier

Avril 2009

<i>LUNDI</i>	<i>MARDI</i>	<i>MERCREDI</i>	<i>JEUDI</i>	<i>VENDREDI</i>
		1	2	3
6 Coordination 9h15 Comité règlements généraux 10h30	7 ATELIER DROIT 13h30	8 Comité lutte 9h30 Comité lutte conjoint avec R♀SE du Nord 13h30	9	10 Vendredi saint
13 Lundi de Pâques	14 Comité organisateur 9h15 ATELIER DROIT 13h30	15	16 Comité accueil 13h30 Formation sur la crise économique, par le RÉPAC	17
20	21	22	23	24
27 Comité loi 9h30	28 Comité finances 9h15 Assemblée générale annuelle de Centraide ATELIER DROIT 13h30	29 Comité Femmes 9h30	30	

Voici ce que l'ADDS-QM vous offre

- ↓ **Avez-vous des questions sans réponse? Utilisez le *Dépannage téléphonique* au 525-4983.**
- ↓ **Vous avez des questions concernant l'aide sociale? Nous vous invitons à l'*Atelier Droit aide sociale* (rencontres collectives d'information sur la loi de l'aide sociale). L'horaire des rencontres est disponible aux *locaux de l'Association* ou au 525-4983.**
- ↓ **Voulez-vous vous impliquer dans la défense des droits individuels et collectifs? Passez nous voir!**